

Ecole Sainte Thérèse

LA CHAPELLE LAUNAY

Le regroupement d'adaptation et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Pour une école des singularités...



Qu'est-ce que l'éducation dans une société inclusive ?

Le concept d'**inclusion** n'est pas nouveau dans un grand nombre de pays. L'inclusion permet à tout individu, enfant ou adulte, quelque-soit sa singularité, d'avoir les moyens de participer de manière égale et sans discrimination à la vie en société sans subir de préjudice.

L'éducation inclusive est un ensemble d'actions cohérentes qui permet à chaque enfant d'accomplir son projet scolaire en respectant et valorisant ses compétences.

Qu'est-ce qu'un regroupement d'adaptation et d'accompagnement ?

C'est une entité spécifique, identifiée dans un dispositif départemental, organisée par les services diocésains et inclus dans votre école au même titre qu'une classe. Le regroupement d'adaptation encore appelé « **RA** » est représenté par le chef d'établissement et organisé par son enseignant spécialisé.

Pourquoi un RA et pour Qui ?

La volonté de l'enseignement catholique est de promouvoir la réussite de tous les élèves quelque-soit leur particularité. Nous savons que les élèves n'apprennent pas tous à la même vitesse et avec les mêmes facilités. C'est pour répondre aux besoins éducatifs particuliers et aux besoins d'apprentissage spécifiques que le **RA** existe dans votre école.

Le **RA** inscrit sa volonté d'agir auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers en faisant de la prévention auprès des plus jeunes (maternelle), ou en faisant de la remédiation pédagogique en **français et en mathématiques** principalement pour les élèves dont l'acquisition de certaines notions nécessite de mettre en place des actions spécifiques par l'enseignant spécialisé.

Qui est l'enseignant spécialisé de votre école ?

Je m'appelle **Frédéric BEUCHARD** mais les élèves m'appellent Frédéric. Je suis un enseignant au même titre qu'un enseignant de classe ordinaire. Pour travailler dans les domaines de la grande difficulté d'apprentissage et du handicap à l'école, j'ai passé une certification complémentaire :



Le **Certificat D'Aptitudes Professionnelles** pour les enseignements **Adaptés** et la **Scolarisation** des élèves en **Situations de Handicap**.

Je suis aussi titulaire d'un master 2 spécifique aux **Adaptations Scolaires** et **Handicap**

Comment l'enseignant spécialisé intervient-il auprès des élèves ?

Les interventions ne peuvent pas se faire sans :

- L'accord du chef d'établissement
- Sans l'accord de l'enseignant principal de l'élève
- Sans l'accord des parents de l'élève
- Sans l'accord de l'élève

Ces quatre conditions sont indissociables pour permettre à l'élève de s'inscrire dans une démarche de projet afin de favoriser au mieux les conditions de sa réussite.

Le conseil de cycle (4 dans l'année) est l'instance institutionnelle et obligatoire dans le fonctionnement de votre école qui permet à chaque enseignant de faire le point sur les élèves les plus « fragile ». Le Conseil de cycle statue sur le cas de chaque élève présenté et sur les modes d'intervention qui peuvent être mis en œuvre pour les aider.

L'enseignant spécialisé est aussi une personne ressource

- Auprès de collègues, il peut proposer de venir observer les élèves en classe, proposer des outils spécifiques pour aider certains élèves, apporter son aide en classe à la passation des évaluations nationales travailler auprès des élèves dans le cadre d'un projet de co-intervention.
- Dans le cadre de sa participation aux équipes éducatives d'un élève en apportant un regard complémentaire sur l'élève par rapport à son action directe (projet d'aide) ou par rapport à l'analyse de ses réussites et difficultés scolaires.
- Dans le cadre de rencontre quotidienne avec le psychologue de l'éducation de la DDEC (Direction Départementale de L'enseignement Catholique).
- Dans le cadre d'échanges quotidiens avec les différents partenaires du secteur médical et paramédical (orthophoniste, pédiatre, psychomotricien, ergothérapeute...)

Comment s'organise un accompagnement pédagogique pour un élève ?

L'accompagnement pédagogique peut s'organiser de plusieurs manières en fonction des besoins de l'élève :

- Directement en classe en proposant des outils spécifiques et adaptés à l'élève, c'est ce qu'on appelle une intervention indirecte.
- Directement en classe dans le cadre d'un projet de co-intervention mis en œuvre avec l'enseignant de la classe. Ce sont des ateliers spécifiques permettant à chacun de s'inscrire dans une dynamique de travail en fonction de ses réussites ou ses difficultés.
- Dans la classe du « RA », toujours en petit groupe pour travailler de manière plus spécifique sur les notions qui font obstacle à l'acquisition d'une notion. C'est ce qu'on appelle une intervention externalisée.

Toutes les interventions se font sur temps de classe.

Que fait l'élève quand il est accompagné par l'enseignant Spécialisé ?

- En classe, cela peut se traduire par un même travail que les autres mais avec des outils ou des objectifs différents. Cela peut être un travail de groupe avec l'enseignant spécialisé.
- Dans la classe du RA, l'élève pourra faire des évaluations permettant de cibler d'avantage les besoins d'apprentissage. Le travail proposé est toujours adapté aux capacités de l'élève pour ne pas renforcer la notion « d'échec ». Mon approche spécifique se fonde principalement sur la manipulation, la mise en situation facilitant la métacognition et le conflit socio-cognitif (échanges entre paires) par le jeu ou les situations problèmes.

Comment rencontrer l'enseignant spécialisé de votre école ?

- Toujours par l'intermédiaire de l'enseignant de l'élève bénéficiant d'un accompagnement.
- Lors d'une équipe éducative (EQED)
- Lors d'une équipe de suivi de scolarisation (ESS) pour les élèves étant reconnus porteur d'un handicap » par la MDPH (**M**aison **D**épartementale pour les **P**ersonnes **H**andicapées).